CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

Etaient présents: MM. Flamand, Bocquillon, Chilarski, Rochard, Mme Mercier.

Etaient excusées : Mmes Paulin, Mauroy.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Section de fonctionnement :

Dépenses 462 922.54

Recettes 657 862.26 (dont excédent reporté de 99 785.76 €)

Soit un excédent de 95 153.96 €

Section d'investissement

Dépenses 250 725.94 (dont 81 069.38 € de déficit reporté)

Recettes 232 189.11 Soit un excédent de 62 532.55 €

Et un résultat de clôture de :

Excédent de fonctionnement 194 939.72 € Déficit d'investissement 18 536.83 €

COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion adressé par la trésorerie de Moulins Municipale correspond au compte administratif.

TAUX D'IMPOSITION 2024

Le conseil municipal décide de maintenir les mêmes taux qu'en 2023, à savoir :

Taxe foncier bâti 37.38 % Taxe foncier non bâti 41.75 %

Taxe d'habitation 9.63 % (résidences secondaires, meublés non

affectés à l'habitation principale et logements vacants depuis plus de deux ans).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des différentes demandes de subventions reçues.

Les subventions suivantes ont été votées (en euros) :

Adater 250 Adil 40

Aides à domicile Nord Allier 560.40 (1.20 €/habitant)

Amis Saint Jacques en Bourbonnais 15
Anciens du foot 1 042
Association paralysés 100
Atelier des petits points 200
CAUE 50
Club de l'amitié 800

Conservatoire des sites50Croix rouge100Croqueurs de pommes Couzon30DDEN20

Epicerie solidaire 457 (1 €/habitant)

Honneur et Patrie 20 Jeunes sapeurs-pompiers 200

La Lotte 300 (MM. Flamand et Rochard se retirent)
Maison familiale Limoise 50 (50 €/élève domicilié dans la commune)

OCCE Coopérative scolaire 550 OCCE Coopérative scolaire voyage 750 OCCE Coopérative scolaire sapins 80 Resto du cœur 100

Souvenir français 300 (pour entretien tombes soldats)
Téléthon 200 (versé à association des petits points)

UNRPA 400

Il est précisé que certaines associations locales n'ont pas déposé leur dossier.

BUDGET PRIMITIF 2024

Après discussion et demandes d'explications, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget principal qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à 674 556.72 € en section de fonctionnement et à 311 843.21 € en section d'investissement.

PASSERELLE MOULIN BONIN

Le projet est terminé à l'exception de la démolition de l'ancienne passerelle.

Or celle-ci s'est avérée utile lors de la montée des eaux de la Bieudre suite aux dernières pluies importantes. Elle a servi de barrage aux nombreux arbres tombés et transportés par la rivière. Les nouvelles passerelles auraient été très endommagées voire cassées. Le conseil municipal va questionner le service des fonds européens si la non-démolition aurait des impacts sur le suivi du dossier.

AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle que la dénomination des rues et lieux-dits est obligatoire avant le 30 juin prochain.

Le conseil municipal sollicitera une demande de subvention au titre des amendes de police pour financer partiellement l'achat des panneaux.

SYNDICAT DU COLLEGE

Les services préfectoraux ont informé la présidente du syndicat du collège que celui-ci n'avait aucune existence légale.

Cette collectivité sert d'intermédiaire entre les communes et le collège de Lurcy-Lévis pour le versement d'une aide en fonction du nombre d'enfants scolarisés résidant dans chaque commune rattachée.

La question est de savoir sous quelle forme (exemple association) une autre instance pourrait se substituer à ce syndicat ou si les communes pourraient verser directement au collège.

SICTOM

Actuellement le Sictom Nord-Allier gère 4 modes de collectes différents sur 6 zones couvertes suite au rattachement de la compétence ordures ménagères à Moulins Communauté, d'où un coût élevé.

Plusieurs scénarios sont à l'étude :

- . suppression du ramassage en porte-à-porte des ordures ménagères et mise en place d'un ramassage en points en apport volontaire Leur volume devrait largement diminuer avec l'obligation d'avoir un composteur pour tous les déchets alimentaires non carnés.
 - . ramassage en porte-à-porte uniquement pour les poubelles jaunes (tri)

Ces projets ont suscité de nombreuses réactions des élus, entre autres :

- . problème pour les personnes âgées ou qui ont des difficultés motrices
- . nombre de personnes/nombre de points d'apport (160 personnes par point)
- . à proximité des monuments classés ou inscrits
- . impossibilité d'enfouir les points d'apports en ville en raison des nombreux réseaux
 - . objectifs chiffrés difficiles à obtenir et pénalités
 - . mise en place à prévoir en 2026, année des élections municipales

<u>CISPD</u> (commission intercommunale de surveillance et de prévention de la délinquance)

Monsieur le Maire rapporte que les chiffres de la délinquance sur le département ne sont pas trop mauvais mais que les problèmes de drogue prennent de l'ampleur.

S.A.G.E (schéma d'aménagement de gestion des eaux)

Récemment des réunions pour le recensement des zones humides ont été organisées sur le secteur.

Pour l'instant la préfecture de l'Allier n'a pas délivré d'arrêté autorisant le bureau d'études à pénétrer sur les parcelles.

Des passages en mai dans les prairies et en juin dans les bois sont programmés.

Le coût élevé de cette étude est estimé à 300 000 €.

P.L.H (Plan Local de l'Habitat)

L'ensemble des élus a pu prendre connaissance du projet de Plan Local de l'Habitat transmis par Moulins Communauté pour la période 2025-2030.

Pour la commune de Le Veurdre, la production de logements attendue pour la période du PLH 025-2030 représente sept logements.

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de PLH 2025-2030

ERRATUM OSTEOPATHE

Un erratum est formulé.

Le conseil municipal retire de son dernier compte-rendu les termes mentionnant « son activité marche bien (embauche d'une personne) »